

N° 117  
Carbonnier, M<sup>re</sup> Leonore,  
fille légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le premier décembre à onze heures du matin par devant nous Amédée Lavoisier Maire Officier de l'état civil de la commune de Saint-Martin-Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais, et comparu Théodore Pierre Carbonnier âgé de trente-neuf ans demeurant domicilié avec son épouse à Saint-Martin-Boulogne lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né ce jour à quatre heures du matin en sa demeure sise 28 rue de la Colonne par cette commune de lui déclarant et de dame Leonore Deltour âgée de quarante-deux ans ménagère son épouse, auquel nous lui a été donné le prénom de Marie Leonore. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Jacques Faingueux âgé de quarante-huit ans menuisier, de son épouse, de son père, du père de l'enfant, après lecture en cette commune. Après lecture faite, le comparant et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

Carbonnier Le Mariage Demour

N° 118  
Lecouche  
M<sup>re</sup> Marie Thérèse  
fille légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le quatre décembre à huit heures du matin par devant nous Amédée Lavoisier Maire Officier de l'état civil de la commune de Saint-Martin-Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais, et comparu Félix Louis Nicolas Lecouche négociant en détail, âgé de vingt-cinq ans domicilié avec son épouse en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né ce jour à onze heures du soir en sa demeure sise route de St-Omer, en cette commune de lui déclarant et de dame Joséphine Claudine Riboux âgée de trente-un ans sans profession son épouse, auquel nous lui a été donné le prénom de Marie Thérèse. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de son père, de son père, du père de l'enfant, après lecture en cette commune. Après lecture faite, le comparant et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

Pecqueur Daudin, Pécqueur Demour

N° 119  
Marbecaux  
Alfred François Bernard  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le cinq décembre à onze heures et nous Amédée Lavoisier Maire Officier de l'état civil de la commune de Saint-Martin-Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais, et comparu Alfred Joseph Marbecaux âgé de trente-deux ans journalier, domicilié avec son épouse à Saint-Martin-Boulogne, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né ce jour à onze heures du matin en sa demeure sise au hameau de Mont-Cambert en cette commune, de lui déclarant et de dame Honoré Elisabeth Michault âgée de vingt-neuf ans ménagère son épouse, auquel nous lui a été donné le prénom de Alfred François. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de son père, de son père, du père de l'enfant, après lecture en cette commune. Après lecture faite, le comparant et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

Marbecaux Marbecaux

N° 120  
Francy Jules Lucien,  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le seize décembre à onze heures du matin par devant nous Amédée Lavoisier Maire Officier de l'état civil de la commune de Saint-Martin-Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais, et comparu Alfred Francy âgé de trente-trois ans menuisier, domicilié avec son épouse à Saint-Martin-Boulogne lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né le quatorze décembre courant à dix heures du soir en sa demeure sise au hameau de Mont-Cambert, en cette commune, de lui déclarant et de dame Marie Eléonore Lejeune âgée de trente-trois ans son épouse, menagère, auquel nous lui a été donné le prénom de Jules Lucien. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Jacques Faingueux âgé de quarante-huit ans menuisier, et de son père, du père de l'enfant, après lecture faite, le comparant et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

Décidé à Boulogne le 5-12-1952

Francy Dejardin Boulogne

N° 121  
Fauriol Pierre Auguste,  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le seize décembre à onze heures du matin par devant nous Amédée Lavoisier Maire, Officier de l'état civil de la commune de Saint-Martin-Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais, et comparu François Louis Fauriol âgé de vingt-neuf ans menuisier, domicilié avec son épouse à Saint-Martin-Boulogne, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né le quatorze décembre courant à onze heures du matin en sa demeure sise au hameau de Mont-Cambert, en cette commune de lui déclarant et de dame Marie Angèle Malet âgée de dix-neuf ans ménagère son épouse, auquel nous lui a été donné le prénom de Pierre Auguste. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Jacques Dejardin âgé de cinquante-deux ans carrier, son père, domicilié à Saint-Martin-Boulogne, après lecture faite, le comparant et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

Dejardin Dejardin Boulogne

N° 122  
Lecouche  
Alfred Joseph Fernand,  
fils légitime.

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le seize décembre à trois heures du soir par devant nous Amédée Lavoisier Maire Officier de l'état civil de la commune de Saint-Martin-Boulogne, Canton Sud et arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais, et comparu Alfred Joseph Fernand Lecouche âgé de vingt-neuf ans, domicilié avec son épouse à Saint-Martin-Boulogne, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né le quatorze décembre courant à onze heures du soir en sa demeure sise au hameau de Mont-Cambert, en cette commune, de lui déclarant et de dame Honoré Elisabeth Michault âgée de vingt-neuf ans ménagère son épouse, auquel nous lui a été donné le prénom de Alfred Joseph Fernand. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de son père, de son père, du père de l'enfant, après lecture en cette commune. Après lecture faite, le comparant et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

Décidé à Boulogne le 20-7-1952

Lemaire Lecouche